



#HakiConf2018 : la « Conférence sur les Droits de l'Homme à l'Ere du Numérique en République Démocratique du Congo »

Déclaration de Goma

Nous, participants à la première édition de #HakiConf2018, la conférence sur les droits de l'homme à l'ère du numérique en République Démocratique du Congo (RDC), réunis en ville de Goma, dans la grande salle de Linda Hôtel du 05 au 06 Novembre 2018, déclarons ce qui suit :

Les grandes lignes

Les participants se sont mis d'accord:

- Sur le besoin d'un cadre légal adéquat et à jour en RDC ;
- Sur le besoin de la protection des femmes et des enfants en ligne ;
- Sur le besoin de garantir un accès à Internet pour tous ;
- Sur le besoin de plus d'associations qui défendent les droits des consommateurs dans le pays ;

Commentaires détaillés

Au regard de ce qui précède, les participants à la conférence ont formulé les recommandations suivantes :

1. Le législateur congolais doit urgemment prendre les mesures nécessaires pour concevoir et/ou mettre à jour notre arsenal juridique et l'adapter à l'évolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
2. Des dispositions légales doivent être mises en place pour garantir la protection des femmes, des enfants et des personnes vulnérables sur Internet contre notamment le harcèlement, le vol d'identité et autres formes de tortures psychologiques.
3. L'accès à Internet doit être ouvert à tous, ne doit plus être un luxe réservé à une catégorie des personnes et nul ne doit en être privé pour des raisons purement politiques. L'organe régulateur des services de télécommunications de la RDC doit faire exactement son travail et se rassurer qu'il sert l'intérêt général de la population.
4. Les associations de défense des droits des consommateurs doivent être créées ou redynamisées pour informer les consommateurs et défendre leurs intérêts en matière de

numérique. Les autorités judiciaires et politico-administratives ainsi que les organisations non gouvernementales doivent leur apporter tout soutien nécessaire à cet effet.

5. L'internet étant devenu une commodité de première nécessité au même titre que l'eau, l'électricité, la santé notamment, la Justice devra se saisir des cas de toute coupure d'internet pour des raisons opaques et enquêter sur ses enjeux et conséquences. Les auteurs de ces violations devront répondre de leurs actes devant la justice.

Ainsi, tous les participants ayant adhéré à cette déclaration, s'engagent à entamer des actions concrètes pour la réalisation intégrale de ces dispositions.

Fait à Goma, le 06 Novembre 2018